

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/12/15/2020010001/justel>

Dossier numéro : 2019-12-15/11

Titre

15 DECEMBRE 2019. - Arrêté royal portant approbation de la deuxième adaptation du cinquième contrat d'administration entre l'Etat belge et l'Office national de Sécurité sociale

Source : SECURITE SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 13-01-2020 page : 566

Entrée en vigueur : 01-01-2019

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). La deuxième adaptation du cinquième contrat d'administration entre l'Etat belge et l'Office national de Sécurité sociale est approuvée.

[Art. 2](#). Le présent arrêté et l'adaptation du contrat d'administration ci-annexé produisent leurs effets le 1er janvier 2019.

[Art. 3](#). Le ministre qui a les Affaires sociales dans ses attributions, le ministre qui a l'Emploi dans ses attributions, le ministre qui a le Budget dans ses attributions et le ministre qui a la Fonction publique dans ses attributions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). Avenant contenant les adaptations pour les années 2019 - 2020 du contrat d'administration 2016-2018 (Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 13-01-2020, p. 635)